



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 16 novembre 2022 à 18 heures 30 minutes
Salle du Conseil Municipal

Quorum : 13

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2022

Présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, Mme VILLENEUVE Jocelyne

Procuration(s) :

M. CHABROUT Guy donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à Mme MAURIN Marina, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Excusé(s) :

M. CHABROUT Guy, M. JUNQUET Fabien, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme WEISS Myriam

Secrétaire de séance : Mme DURAND Pascale

Président de séance : M. BOURDAA Bruno

Ordre du jour

N° ordre	N° interne de l'acte	Objet
1	73	Décision décidant l'élargissement d'une voie communale
2	74	Décision modificative n°3
3	75	Tarifs 2023
4	76	Admission en non-valeurs
5	77	Modification règlement intérieur de la cantine scolaire
6	78	Modification règlement intérieur du centre de loisirs

1 - Compte rendu des décisions

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit rendre compte une fois par trimestre au Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation selon l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Liste des marchés de travaux et services

05/10/2022 Remplacement chaudière hôpital de jour – SPIE – 5 292€TTC
29/09/2022 Marché renouvellement du parc informatique – CG informatique – 33 572,40€TTC
11/08/2022 Achat motifs lumineux de Noël – OCCIREP- 2 016€TTC
25/07/2022 Travaux gendarmerie – SAFE – 3 323,76€TTC
22/07/2022 Travaux gendarmerie – AKIPOZ – 4 445,28€ TTC
22/07/2022 Travaux gendarmerie - BIBARNA – 13 392€TTC
19/07/2022 Tables samligt (20) – Samia devianne – 2 133,36€ TTC
13/07/2022 Système anti-agression CMS – ERYMA - 3 332,40€TTC
13/07/2022 Borne électrique – CEGELEC – 5 304,48€ TTC
12/07/2022 Marché de travaux de l'école Jules Ferry – Total : 809 558,21 €HT
 Lot 1 - Démolition - Gros œuvre SN EPC - Pau- 344 500 €HT
 Lot 2 - Charp. Couv. Zing. SBC – Garlin - 20 468,75 €HT
 Lot 3 - Menuiseries ext et int MAYSTROU – Lys - 113 963,01 €HT
 Lot 4 Plâtrerie - Isolation SPB – Assat- 73 682,39 €HT
 Lot 5 Electricite Chauffage AFAIRLEC – Lescar – 63214,41 €HT
 Lot 6 Plomberie VMC ARAUJO – Lons - 122 480,93 €HT
 Lot 7 Sol souple PAU SOLS SOUPLES - Serres Castets - 24 030,90 €HT
 Lot 8 Carrelage Faïence THIRANT – Lons - 8 525,05 €HT
 Lot 9 Peinture TRIEUX - Lons - 30 997,50 €HT
 Lot 10 Serrurerie Ets CANCE – Nay - 9 980,00 €HT

08/07/2022 Marché d'étude scénographie Maison carrée – STUDIO PLANO - 12 320€ TTC
7/07/2022 Signalétique – SIGNATURE – 2 515,44 €TTC
4/07/2022 Bornes arrêt minute – CEGELEC – 26 364,12€ TTC

Liste des ventes de concessions

Famille Subias, columbarium - concession 30 ans
Famille Soulie, concession 50 ans

Acceptation de dons

14/10/2022 Acceptation de don – 600 €
14/10/2022 Indemnité de sinistre – 1093,85€
14/10/2022 Indemnité de sinistre – 3764,96€

2 - Décision décidant l'élargissement d'une voie communale

Où la communication du Maire exposant qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 22 septembre 2021, d'une proposition d'élargissement de la voie communale n° 3 dite de Bosdarros, il a fait procéder à une enquête publique par M. BAQUE Gérard commissaire-enquêteur, désigné par arrêté du 12 août 2022.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies à l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi ;

Considérant que l'élargissement de cette voie permettra l'intégration de trottoirs réalisés dans le cadre de la construction de la Médiathèque par la Communauté de communes du Pays de Nay ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Nay cède gratuitement le terrain d'assiette de la voie ;

Considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée à l'encontre du projet ;

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'élargissement de la voie communale n° 3 dite de Bosdarros, conformément au plan parcellaire ci-annexé ;

DECIDE l'acquisition à titre gratuit de l'emprise du trottoir sur la parcelle AD563, nécessaire à cette opération, appartenant à la Communauté de communes du Pays de Nay.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Budget principal - décision modificative n° 3

M. METGE expose qu'il convient de prendre la décision modificative n°3 suivante concernant le budget principal 2022 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
1321 (13) - 0 : Etats et établissements nation	58 939,00	2315 (23) - 020 : Installation, matériel et out	123 925,00
13251 (13) - 0 : GFP de rattachement	64 986,00		
2183 (21) - 0 - 363 : Matériel de bureau et m	13 000,00		
2188 (21) - 020 - 348 : Autres immobilisation-	13 000,00		
	123 925,00		123 925,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
022 (022) - 020 : Dépenses imprévues	-10 000,00		
6218 (012) - 0 : Autres personnel extérieur	10 000,00		
	Total Dépenses 123 925,00		Total Recettes 123 925,00

**CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

ADOPTÉ la décision modificative n°3 pour le budget principal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Marina Maurin demande le détail sur les comptes 1321 et 13251.

Mme Coustau précise que la commune était maître d'ouvrage pour des opérations sur le réseau pluvial pour la communauté de communes dans le cadre de l'opération AMI centre-bourg. Le compte 1321 correspond aux subventions de l'Etat (FSIPL) et le compte 13251 à la Communauté de communes du pays de Nay.

M. le Maire ajoute que la compétence pluviale est à la CCPN mais elle contribue uniquement à ces travaux pour 50% et comme la propriété des biens est à la commune, il fallait établir une convention et cela vient d'être régularisé.

4 - Tarifs 2023

Par délibération du 26 janvier 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs municipaux à compter du 1^{er} mars 2022.

Après avis favorable de la commission finances et administration générale du 10 novembre 2022, M. le Maire propose d'adopter les tarifs ci-après en annexe à partir du 1^{er} janvier 2023.

1. DROITS DE PLACES-HALLES ET MARCHES

OBJET	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Etals permanents sous les halles	Unité	Mensuelle	120,75 €	5	5,75 €
Marchands sous les halles	MI	Journée	1,20 €		0,40 €
Marchands hors des halles	MI	Journée	1,20 €	0	0,00 €
Marchands équipés d'une vitrine réfrigérée (halles)	Unité	Journée	4,00 €	33	1,00 €
Branchement électrique/jour (zone découverte alimentaire et marchands hors des halles abonnés et passagers)	Unité	Journée	2,00 €	33	0,50 €
Abonnement électrique à l'année (zone découverte alimentaire, marchands hors des halles abonnés et passagers)	Unité	Annuelle	73,26 €	33	18,26 €

2. DROITS DE VOIRIE-TERRASSES

OBJET	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Terrasse ouverte sans emprise au sol sans traversée de rue	M ²	Annuelle	6,30 €	5	0,30 €
Terrasse ouverte sans emprise au sol avec traversée de rue	M ²	Annuelle	3,15 €	5	0,15 €
Terrasse couverte avec emprise au sol (style auvent)	M ²	Annuelle	8,40 €	5	0,40 €
Terrasse ou contre-terrasse couverte avec construction légère à usage commercial	M ²	Annuelle	14,70 €	5	0,70 €
Tables sur trottoirs	Unité	Annuelle	15,75 €	5	0,75 €

3. DROITS DE VOIRIE-ACTIVITES COMMERCIALES, MAGASINS

OBJET	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Présentoirs, portants, et chevalet	Unité	Annuelle	15,00 €	0	0,00 €
Flamme publicitaire murale	Unité	Annuelle	15,00 €	0	0,00 €
Ventes exceptionnelles	Forfait	Journée	15,00 €	0	0,00 €
Camion magasin	Unité	Journée	65,00 €	0	0,00 €
Emplacement « food truck » place Maréchal Lattre de Tassigny	Unité	la demi-journée	4,00 €	33	1,00 €
Emplacement « food truck » place Maréchal Lattre de Tassigny	Unité	la journée	5,00 €	25	1,00 €
Emplacement distributeur alimentaire sur le domaine public	Unité	la journée	4,00 €	0	0,00 €
Vente fleurs à la Toussaint et sapins de Noël - Petite surface (moins de 20m ²)	Forfait	Journée	25,00 €	0	0,00 €
Vente fleurs à la Toussaint et sapins de Noël - Grande surface (plus de 20 m ² et 40 m ² maximum)	Forfait	Journée	45,00 €	0	0,00 €

4. DROITS DE VOIRIE-CHANTIERS ET DEMENAGEMENTS

OBJET	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Dépôt de matériaux sur le domaine public	M ²	Journée	1,21 €	5	0,06 €
Stationnement de véhicule pour chantier hors places de la République et Moncade	Unité	Journée	15,00 €	0	0,00 €
Stationnement de véhicule pour chantier en centre ville sur aires piétonnes (Place de la République et Moncade)	Unité	Journée	5,00 €	0	0,00 €
Permis de stationnement ou de livraison sur les places de la République ou Moncade pour les commerçants situés autour des places de la République et Moncade		Gratuit	0,00 €	0	0,00 €
Cas particuliers : dépôt de matériaux, stockage et stationnement de véhicules pour chantier sur les bâtiments publics		Gratuit	0,00 €	0	0,00 €
Appareils de levage, monte-matériaux, monte-meubles	Unité	Journée	16,54 €	5	0,79 €
Clôture de chantier, grillage, barrières sauf chantier d'intérêt général	MI	Journée	1,10 €	5	0,05 €
Echafaudage (tout type : suspendus, fixe, mobile...)	MI	Journée	1,32 €	5	0,06 €
Benne	Forfait	Journée	16,54 €	5	0,79 €
Baraques de chantier	Forfait	Journée	16,54 €	5	0,79 €
Moto pompe, compresseur, groupe-électrogène	Forfait	Journée	16,54 €	5	0,79 €
Camion nacelle et camion de déménagement ou livraison pour les particuliers	Unité	Journée	16,54 €	5	0,79 €
Grue mobile	Unité	Journée	55,13 €	5	2,63 €
Barrage de chaussée pour chantier	Forfait	Journée	77,18 €	5	3,68 €
Barrage de chaussée pour déménagement et livraison pour les particuliers	Forfait	Journée	22,05 €	5	1,05 €
Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public	Forfait	Durée de l'occupation du domaine public	55,13 €	5	2,63 €

5. DROITS DE VOIRIE-SPECTACLES, CIRQUES ET MANEGES (HORS FETES), VIDE GRENIERS

OBJET	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Spectacle de marionnettes - Manèges et attractions diverses	Forfait	Journée	15,75 €	5	0,75 €
Cirques	Forfait	Journée	21,00 €	5	1,00 €
Animations exceptionnelles (ex : structures gonflables...)	Forfait	Journée	52,50 €	5	2,50 €
Animations exceptionnelles	Forfait	Semaine	147,00 €	5	7,00 €
Animations exceptionnelles	Forfait	30 jours cumulés sur l'année civile	315,00 €	5	15,00 €
Vide greniers (entrée du public payante)	Forfait	Journée	21,00 €	5	1,00 €

6. DROITS DE VOIRIE –FETES DE NAY ET FETES DU 14 JUILLET

Fêtes de Nay-commerçants non sédentaires-fête foraine

OBJET	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Attractions pour ado et adultes	Forfait	Durée des fêtes	330,75 €	5	15,75 €
Manèges enfantins et attractions pour enfants > 100 m ²	Forfait	Durée des fêtes	220,50 €	5	10,50 €
Manèges enfantins et attractions pour enfants < 100 m ²	Forfait	Durée des fêtes	165,38 €	5	7,88 €
Petits métiers	Forfait	Durée des fêtes	22,05 €	5	1,05 €
Baraques foraines (tirs et loteries) + structures gonflables	Forfait	Durée des fêtes	82,69 €	5	3,94 €
Restauration rapide + baraque à frites+ sandwicheries	Forfait	Durée des fêtes	143,33 €	5	6,82 €

Fêtes de Nay – commerçants sédentaires – extension d'activité - bodegas

OBJET	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Terrasses aménagées< 30m ²	Forfait	Durée des fêtes	262,50 €	5	12,50 €
Terrasses aménagées> 30m ²	Forfait	Durée des fêtes	525,00 €	5	25,00 €
Comptoirs extérieurs (sans couverture)	Forfait	Durée des fêtes	157,50 €	5	7,50 €
Tonneaux devant commerce	Forfait	Durée des fêtes	52,50 €	5	2,50 €
Grandes bodegas (rugby USCN, vélo club nayais, foot ES Nay Vath Vielha)	Forfait	Journée	0,00 €	0	-20,00 €
Petites bodegas (USCN canoë kayak, foot FC)	Forfait	Journée	0,00 €	0	-10,00 €

Fêtes du 14 juillet - commerçants non sédentaires - fête foraine - Roméria

OBJET	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Attractions et tous manèges	Forfait	Durée des fêtes	55,13 €	5	2,63 €
Restauration rapide + baraque à frites + Baraques foraines (tirs et loteries) + sandwicheries+ structures gonflables	Forfait	Durée des fêtes	27,56 €	5	1,31 €
Roméria	Forfait	Durée des fêtes	0,00 €	0	-21,00 €

Fêtes du 14 juillet - commerçants sédentaires - extension d'activité

OBJET	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Extension de terrasses	Forfait	Journée	26,25 €	5	1,25 €

7. REGIE DES FETES

(Budget annexe régie des fêtes)

OBJET	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Participation des annonceurs aux supports de communication de la Régie	par annonce		50,00 €	0	0,00 €
Tarif repas des accompagnants repas de Noël	par personne		28,00 €	12	3,00 €

8. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

GRATUIT

9. MAISON CARREE, SPECTACLES, ANIMATIONS CULTURELLES

Musée + visite thématique	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Tarif normal adultes	Unité		3,00 €	0	0,00 €
Tarif réduit (chômeurs et étudiants <25 ans, sur présentation du passeport « sur la route historique du béarn et pays basque »)	Unité		2,00 €	0	0,00 €
Tarifs de groupe adulte (à partir de 10 personnes, gratuité pour le chauffeur)	Unité		2,80 €	0	0,00 €
Enfants de moins de 6 ans et élèves des classes maternelles, primaires, collèges et lycée de Nay	Unité		Gratuit	0	0,00 €
Habitants de Nay+ adhérents aux amis de la Maison carrée + entrée aux expositions temporaires pour tous	Unité		Gratuit (sur présentation d'un justificatif)	0	0,00 €
Festival de contes - Entrée générale	Unité		2,00 €	0	0,00 €
Festival de contes - Enfants de moins de 3 ans	Unité		Gratuit	0	0,00 €
Concerts, spectacles, théâtre					
Entrée spectacle Maison Carrée	Unité		10,00 €	0	0,00 €
Entrée spectacle Maison Carrée - Tarif réduit (jeune de moins de 18 ans L134demandeur d'emploi, carte famille nombreuse, agent de la commune de Nay) :	Unité		5,00 €	0	0,00 €
Entrée spectacle hors Maison Carrée	Unité		12,00 €		
Entrée spectacle hors Maison Carrée - Tarif réduit (jeune de moins de 18 ans L134demandeur d'emploi, carte famille nombreuse, agent de la commune de Nay) :	Unité		6,00 €		
Entrée spectacle (Maison carrée et hors Maison carrée) - Moins de 10 ans	Unité		Gratuit	0	0,00 €
Spectacles destinés au jeune public, poésie, lecture :			0,00 €	0	0,00 €
Entrée	Unité		5,00 €	0	0,00 €
Moins de 10 ans	Unité		Gratuit	0	0,00 €
Location exposants salle Béarn	Journée		15,00 €	0	0,00 €
Location séminaires	Journée		100,00 €	0	0,00 €
Location réceptions	Unité		250,00 €	0	0,00 €
Boutique Maison carrée			0,00 €	0	0,00 €
Cartes postales maison carrée et église St Vincent	Unité		1,00 €	0	0,00 €
Cartes postales PY/CP 1601 et PY CP 1626	Unité		2,00 €	0	0,00 €
Livrets « histoire de Nay »	Unité		12,00 €	0	0,00 €
Chahab Chahab	Unité		38,00 €	0	0,00 €
Stockli Cartes doubles	Unité		2,00 €	0	0,00 €
Stockli cartes carrées	Unité		1,60 €	0	0,00 €
Stockli cartes « vues de Nay » (dim. 22 x 11)	Unité		1,00 €	0	0,00 €
cartes postales « artistes »	Unité		1,00 €	0	0,00 €
Amis de la maison carrée Blason Nay	Unité		3,00 €	0	0,00 €
Amis de la maison carrée Crayons	Unité		1,00 €	0	0,00 €
Amis de la maison carrée Carnets	Unité		3,00 €	0	0,00 €
Amis de la maison carrée	Unité		1,60 €	0	0,00 €
Cartes	Unité		0,00 €	0	0,00 €
Cartes postales Amis de l'Orgue	Unité		1,00 €	0	0,00 €
La Guerre de 14-18 en Pays de Nay	Unité		15,00 €	0	0,00 €
La guerre de 14 en Béarn	Unité		22,50 €	0	0,00 €
Bulletins des amis de Nay et de la Batbielle N°2017 et 2018	Unité		7,00 €	0	0,00 €
Bulletins des amis de Nay et de la Batbielle N°1984 à 2016	Unité		4,00 €	0	0,00 €
Plaquette historique Fer et savoir-faire sur les forges d'Arthez	Unité		3,50 €	0	0,00 €
Visite « l'heure du thé à la Maison carrée »	Unité		7,50 €	0	0,00 €
Cartes postales Parfum d'Iran	Unité		2,00 €	0	0,00 €
Catalogue de l'exposition « Quelle Belle Epoque »	Unité		6,00 €	0	0,00 €

Carnet de 4 timbres Charles Borrel-Clerc	Unité	6,50 €	0	0,00 €
Livret "viens jouer à la Maison Carrée"	Unité	1,00 €	0	0,00 €
Affiche des expositions	Unité	3,00 €	0	0,00 €
Livre Fête de Nay	Unité	15,00 €	0	0,00 €
Livre "L'étrange cabaret des fées désenchantées"	Unité	32,00 €	0	0,00 €
Livre "Dracodou ne veut pas dormir"	Unité	10,00 €	0	0,00 €

10. CENTRE MULTISERVICES

OBJET	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Location grande salle de réunion	Forfait	Demi-journée	82,69 €	5	3,94 €
Location petite salle de réunion	Forfait	Demi-journée	49,61 €	5	2,36 €
Abonnement à l'année pour utilisation des salles de réunion	Forfait	Demi-journée	33,08 €	5	1,58 €
Location bureaux mutualisés	Forfait	Demi-journée	33,08 €	5	1,58 €
Forfait charges locatives grands bureaux rez-de-chaussée	Forfait	Mensuelle	88,20 €	5	4,20 €
Forfait charges locatives grands bureaux rez-de-chaussée (avec remise et collecte du courrier)	Forfait	Mensuelle	101,43 €	5	4,83 €
Forfait charges locatives petits bureaux rez-de-chaussée	Forfait	Mensuelle	77,18 €	5	3,68 €
Forfait charges locatives petits bureaux rez-de-chaussée (avec remise et collecte du courrier)	Forfait	Mensuelle	90,41 €	5	4,31 €

11. MATERIELS

OBJET	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Location benne des services techniques pour les déchets verts	Unité	Journée	91,51 €	5	4,36 €
Podium avec chapiteau	Unité	Journée	557,87 €	5	26,57 €
Podium sans chapiteau	Unité	Journée	392,49 €	5	18,69 €
Location tables et chaises					
<i>Particuliers - tables</i>	Unité	Durée du prêt	5,51 €	5	0,26 €
<i>Particuliers - chaises</i>	Unité	Durée du prêt	1,10 €	5	0,05 €
<i>Collectivités et associations - tables et chaises</i>	Unité	Durée du prêt	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<i>Transport du matériel</i>	Forfait	L'aller/retour	33,08 €	5	1,58 €
Badges	Unité		22,05 €	5	1,05 €
Clés sécurisées	Unité		29,77 €	5	1,42 €

12. FOYER RESTAURANT

Cantine scolaire

	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Enfants dont les parents résident sur les communes de Nay ou Bourdettes	repas	unité	3,41 €	5	0,16 €
Enfants dont les parents ne résident pas sur les communes de Nay ou Bourdettes	repas	unité	3,62 €	5	0,17 €
Facturation à la commune de Mirepeix-CCAS de Mirepeix	repas	unité			
Centre de loisirs			0,00 €	5	0,00 €
Enfants dont les parents résident sur la commune de Nay	repas	unité	4,00 €	5	0,19 €
Enfants dont les parents ne résident pas sur la commune de Nay	repas	unité	4,18 €	5	0,20 €
Animateurs du centre de loisirs	repas	unité	5,65 €	5	0,27 €
Goûter (enfants qui ne déjeunent pas le midi)	goûter	unité	1,01 €	5	0,05 €

Personnes âgées et adultes

	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	2023		
			REDEVANCE	%	Augmentation
Personnel municipal et stagiaires	repas	unité	5,65 €	5	0,27 €
3 ^{ème} âge et adultes - repas chauds ou froids	repas	unité	7,83 €	5	0,37 €
Facturation à la commune de Mirepeix-CCAS de Mirepeix	repas	unité			
Portage des repas à domicile	repas	unité			
Repas « complets »	repas	unité	11,46 €	5	0,55 €
Sandwichs	repas	unité	4,42 €	5	0,21 €

Centre hospitalier des Pyrénées

Enfants	repas	unité	3,41 €	5	0,16 €
Animateurs et personnel CHP	repas	unité	5,65 €	5	0,27 €
Goûter enfants CHP	goûter	unité	1,01 €	5	0,05 €

13. CENTRE DE LOISIRS

Tranches de quotients familiaux	2023			
	Nay, journée*	Nay ½ journée*	Extérieur journée	Extérieur ½ journée
Jusqu'à 1000 €	8,12 €	5,08 €	13,15 €	8,61 €
De 1001 € à 1999 €	9,14 €	6,09 €	14,17 €	9,62 €
Au-delà de 2000 €	10,15 €	7,11 €	15,18 €	10,64 €

*conventionné

	2023			
	Nay, journée (Aide au temps libre 4€)*	Nay ½ journée (Aide au temps libre 2€)*	Extérieur journée (Aide temps libre 4€)	Extérieur ½ journée (aide temps libre 2€)
Tarif appliqué déduction faite de l'aide au temps libre pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750€ (données CAF 2022)	4,12 €	3,08 €	9,15 €	6,61 €

OBJET	2023		
	REDEVANCE	%	Augmentation
Séjour 3 jours 2 nuits	120,00 €	0	0,00 €

14. GARDERIE PERISCOLAIRE-ALAE

		2023	
Tranches de quotients familiaux		Jusqu'à 6 présences par mois (la présence)	Au-delà de 6 présences par mois (forfait)
Jusqu'à 1000 €		0,90 €	14,11 €
De 1001 € à 1999 €		1,31 €	17,15 €
Au-delà de 2000 €		1,72 €	19,18 €

15. CIMETIERE

Concessions

Dans les fosses (tarifs au m²)

Pour les concessions dans les fosses, le produit sera réparti entre la commune et le CCAS selon le tableau suivant :

	2023	2023
	Part commune	Part CCAS
15 ans	131,25 €	26,25
30 ans	262,50 €	52,5
50 ans	341,25 €	78,75

Concession 4 personnes (5,20m²)

	Part commune	Part CCAS	TOTAL
15 ans	682,50 €	136,50 €	819,00 €
30 ans	1 365,00 €	273,00 €	1 638,00 €
50 ans	1 774,50 €	409,50 €	2 184,00 €

Columbarium

	2023
15 ans	525 €
30 ans	945 €

Concession 2 personnes (2,6m²)

	Part commune	Part CCAS	TOTAL
15 ans	341,25 €	68,25 €	409,50 €
30 ans	682,50 €	136,50 €	819,00 €
50 ans	887,25 €	204,75 €	1 092,00 €

Vente (fosse plus éventuellement monument)

	2023
Revente fosse (bon état)	1 400,00 €
Revente fosse (mauvais état)	700 €
Monument	Variable à définir selon état

Caveaux provisoires (dépositaire)

	2023
Jusqu'à 30 jours	Gratuit
Au-delà de 30 jours et par jour	2 €

Jardin du souvenir : Gratuit

Vacation de police

	2023
	30 €

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE les tarifs en annexe à partir du 1^{er} janvier 2023.
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 5, Abstention : 0)
 Pour : Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, Mme VILLENEUVE Jocelyne, M. JUNQUET Fabien (représenté par Mme DURAND Pascale), M. PEDROSA Raphaël (représenté par M. METGE Jean-Paul), M. SANCHEZ Laurent (représenté par Mme HONTAA Corinne), Mme WEISS Myriam (représentée par M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre)
 Contre : M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, Mme MAURIN Marina, M. CHABROUT Guy (représenté par M. BONNASSIOLLE Daniel), Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique (représentée par Mme MAURIN Marina)

Madame Marina Maurin demande des précisions sur les tarifs hors maison Carrée.
M. le Maire précise que nous avons besoin de créer un tarif pour des tarifs en plein air payants.
M. Dequidt ajoute que beaucoup d'animations sont gratuites mais sur certains lieux on pourrait créer une billetterie..
M. le Maire alerte sur l'augmentation du coût de l'énergie qui pourrait doubler ou tripler pour 2023.

L'ADM64 a écrit au président de la République et au congrès des maires les maires vont demander des précisions afin de pouvoir élaborer un budget. Les communes et EPCI attendent des réponses et un bouclier tarifaire sur l'énergie.

Madame Marina Maurin exprime au nom de l'opposition le regret de ces augmentations qui pèseront sur les familles et les commerces.

5 - Admission en non-valeurs

M. le Maire expose que M. le Trésorier de Nay a transmis des états de créances irrécouvrables pour le budget principal pour un montant respectif de 817,88€ (art. 6541) et pour un montant de 339,04€ (art. 6542) Il s'agit de débiteurs de la commune pour lequel il est impossible de procéder au recouvrement des créances.

Aussi, l'ensemble de ces sommes ne peuvent plus être recouvrées par M. le Trésorier de Nay. Il sollicite ainsi l'admission en non-valeur de ces sommes ou le constat de leur extinction. Les listes n°5659240112 et 5303380412 sont consultables en Mairie.

**CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

ADMET en non-valeur un montant respectif de 817,88€ (art.6541) et de 339,04€ (art.6542)

AUTORISE M. le Maire à mandater ces sommes sur le budget 2022.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Modification règlement intérieur de la cantine scolaire

M. le Maire expose qu'afin d'améliorer le fonctionnement de la cantine scolaire de Nay et d'en fixer les règles d'organisation, il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur, compte tenu de la convention de fournitures de repas avec le Département des Pyrénées Atlantiques mise en oeuvre à compter de février 2023.

Le projet de règlement intérieur a été joint à la note de synthèse.

Vu la dernière modification du règlement intérieur de la cantine scolaire du 20 décembre 2017,
Vu l'avis favorable de la commission « affaires scolaires, enfance et jeunesse » du 10 octobre 2022,

**CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

ADOpte la modification du règlement intérieur de la cantine scolaire tel que présentée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Modification règlement intérieur du centre de loisirs

M. le Maire expose qu'afin d'améliorer le fonctionnement du centre de loisirs de Nay et d'en fixer les règles d'organisation, il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur, et notamment l'article relatif aux tarifs compte tenu du conventionnement – fixant les conditions d'accueil des enfants dans les accueils de loisirs sans hébergement - avec des communes du territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Le projet de règlement intérieur a été joint à la note de synthèse.

Vu la dernière modification du règlement intérieur du Centre de loisirs en date du 16 mars 2022,
Vu l'avis favorable de la commission « affaires scolaires, enfance et jeunesse » du 10 octobre 2022,

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la modification du règlement intérieur du centre de loisirs de Nay (ALSH de Nay) tel que présentée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Signature du Maire :

Signature du secrétaire de séance :